

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Vous prenez contact avec la mission locale ou l'agence Pôle emploi la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés) de votre domicile.

2. Un conseiller vérifie que vous remplissez les conditions pour accéder à un emploi d'avenir et détermine avec vous les secteurs d'activités dans lesquels vous pouvez travailler.

3. Il vous met en contact avec un ou des employeurs proposant des postes.

4. Lorsque votre candidature est retenue, vous signez avec la mission locale (ou le Cap emploi pour les travailleurs handicapés) et l'employeur une demande d'aide emploi d'avenir comprenant le descriptif du poste ainsi que les actions d'accompagnement et de formation envisagées.

5. Vous signez ensuite le contrat de travail avec l'employeur (CDI ou CDD de 1 à 3 ans).



DICOM - n° S12-081

Renseignez-vous
auprès de la mission locale,
de l'agence Pôle emploi
la plus proche ou sur :

www.lesemploisdavenir.gouv.fr



emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

EMPLOIS D'AVENIR

Vous avez entre
16 et 25 ans ?

Peu ou pas de diplôme,
vous cherchez un emploi ?

Les emplois d'avenir
sont pour vous.

L'État s'engage pour 150 000
emplois d'avenir.



1. QUI EST CONCERNÉ ?

- Vous avez entre **16 et 25 ans** (ou jusqu'à 30 ans si vous êtes reconnu travailleur handicapé).
- Vous n'avez pas de diplôme.
ou
- Vous avez un CAP/BEP et recherchez un emploi depuis plus de 6 mois.

Vous pouvez poser votre candidature à un emploi d'avenir.

À savoir : si vous habitez dans une zone urbaine sensible (ZUS), une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en outre-mer, vous pouvez accéder à un emploi d'avenir jusqu'au niveau bac+3 si vous êtes en recherche d'emploi **depuis plus d'un an.**

Renseignez-vous auprès de votre mission locale ou de Pôle emploi.

2. QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les emplois d'avenir ont pour objectif de vous permettre de vivre une vraie expérience professionnelle.

- Un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans.
- À temps plein (sauf exception).
- Une formation pour apprendre un métier et préparer votre avenir.
- Un suivi personnalisé professionnel avant, pendant et après.
Avant, pendant. La mission locale vous accompagnera pendant tout le temps de l'emploi d'avenir pour construire votre projet professionnel et vous aider à résoudre vos problèmes éventuels de logement, santé, mobilité... La mission locale pourra également vous aider en cas de difficultés avec l'employeur.

Et après ? Un bilan est réalisé plusieurs mois avant la fin du contrat. Il va permettre de trouver la solution la plus adaptée à votre situation :

- pérennisation de l'emploi créé : vous restez chez votre employeur,
- changement d'emploi grâce aux compétences acquises,
- reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, qui pourra être en lien avec la motivation que vous aurez trouvée pour un métier.

- La reconnaissance des compétences.
Vos compétences acquises durant le déroulement de l'emploi d'avenir seront reconnues par une attestation d'expérience professionnelle.
La présentation à un concours ou à un examen pour acquérir un diplôme sera favorisée pendant ou à l'issue d'un emploi d'avenir.

3. QUI RECRUTE ?

- Principalement les associations, les mairies, les hôpitaux, les établissements prenant en charge les personnes âgées, handicapées...
- Par exception, des entreprises pourront vous recruter dans des secteurs ouvrant des perspectives d'embauche importantes et sur la base de projets de parcours professionnels.

EXEMPLES DE SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les emplois d'avenir concernent à la fois les activités ayant une utilité sociale ou de préservation de l'environnement ou encore les secteurs créateurs d'emplois.

• Services à la personne

Les services à la personne comptent plus d'une vingtaine de métiers qui permettent d'intégrer un secteur d'avenir en acquérant, par la formation, des savoir-faire et qualifications spécifiques. Exemple de métiers : aide à domicile auprès de personnes âgées ou handicapées, garde d'enfants, assistant(e) administratif(ve) ou informatique, aide ménagère, etc.

• Animation socio-culturelle

Emploi d'avenir animateur(trice) socioculturel(le). Accessible avec un brevet d'aptitude professionnelle d'assistant(e) animateur(trice) technicien(ne).

• Développement durable

Emploi d'avenir animateur(trice) de tri sélectif : optimise la collecte sélective en impliquant la participation de la population. Il peut déboucher sur un CAP « Gestion des déchets et de propreté urbaine » ou sur le titre « agent technique de déchetterie ».

• Collectivités territoriales

Emploi d'avenir agent d'entretien et de mise en valeur (parcours de randonnées, parcs et jardins, berges...). Possibilité de déboucher sur une formation pour préparer le titre professionnel d'« ouvrier du paysage » ou d'y accéder par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

- etc...